

Séance
ordinaire du 15
avril 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME (15^e) JOUR
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Claude Gagnon, directeur du service des ressources humaines et de l'urbanisme y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.04.201

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.04.202

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
4. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.
5. Autorisation d'un paiement de 661 305 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
6. Autorisation de financement temporaire pour le projet de construction d'une nouvelle caserne.

7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 463 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2019.
8. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183, 2012-1292, 2013-1300.
9. Autorisation de versement des dons.
10. Radiation de comptes à recevoir.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation d'embauche de monsieur Patrick Dufour à titre de préposé aqueduc et égouts.
12. Autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment.
13. Autorisation de formation à la régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
14. Autorisation de formation – tournée régionale de la Stratégie Québécoise de l'eau potable.
15. Autorisation de participation à la 42^e conférence régionale du Réseau environnement.

LOISIRS

16. Autorisation de pont payant au profit du Club de gymnastique de La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Autorisation d'embauche d'un coordonnateur étudiant pour le service de sécurité incendie.
18. Autorisation d'assister à la rencontre des regroupements régionaux de Chaudières-Appalaches et Mauricie-Centre du Québec : spécial sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

19. Autorisation d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée.
20. Autorisation d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2019.
21. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2019.

URBANISME

22. Délimitation de la zone d'inondation du lac du Gros-ruisseau.
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1139 à 1143, boulevard Jacques-Cartier.
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1696, Croissant de la pente douce.
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1015, boulevard Jacques-Cartier.
26. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments au règlement de zonage 2009-1210.
27. Adjudication d'un mandat à messieurs Paul Gingras et Cédric Charest de la MRC de La Mitis

AFFAIRES NOUVELLES

28. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Akifer pour une analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Mont-Joli.
29. Adoption du premier projet de règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
30. Autorisation de signature du formulaire de confirmation de soutien de la Ville de Mont-Joli à Patrimoine Canada pour le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture.
31. Période de questions.
32. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

19.04.203 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2019 de l'OMH représentant un montant de 94 822 \$ pour la Ville de Mont-Joli.

19.04.204 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

19.04.205 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 661 305 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 661 305 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements soit 330 653 \$ au plus tard le 30 juin 2019 et 330 652 \$ au plus tard le 31 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

19.04.206

AUTORISATION DE FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un financement temporaire au montant de 1 934 000 \$ suivant le règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant une dépense au montant de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Steve Corneau, directeur des finances et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents afférents au financement temporaire avec la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis.

19.04.207

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 463 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 463 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts no	Pour un montant de \$
2008-1185	561 500 \$
2008-1174	132 600 \$
2008-1183	197 000 \$
2012-1292	379 000 \$
2013-1300	192 900 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183 et 2012-1292, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que :

1. Les billets seront datés du 22 avril 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	132 200 \$	
2021	136 500 \$	
2022	141 300 \$	
2023	146 200 \$	
2024	151 000 \$	(à payer en 2024)
2024	755 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183 et 2012-1292 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt.

19.04.208

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183, 2012-1292, 2013-1300

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 15 avril 2019	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	
Montant : 1 463 000 \$	Date d'émission : 22 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 avril 2019, au montant de 1 463 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

132 200\$	2,25000%	2020
136 500\$	2,30000%	2021
141 300\$	2,40000%	2022
146 200\$	2,50000%	2023
906 800\$	2,55000%	2024

Prix : 98,70000 Coût réel : 2,85839%

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

132 200\$	2,88000%	2020
136 500\$	2,88000%	2021
141 300\$	2,88000%	2022
146 200\$	2,88000%	2023
906 800\$	2,88000%	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,88000%

3. CD DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

132 200\$	3,04000%	2020
136 500\$	3,04000%	2021
141 300\$	3,04000%	2022
146 200\$	3,04000%	2023
906 800\$	3,04000%	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,04000%

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 22 avril 2019 au montant de 1 463 000 \$ effectué en vertu des règlements 2008-1185, 2008-1174, 2008-1183, 2012-1292 et 2013-1300. Ces billets sont émis au prix de 98,70000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

19.04.209

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
École du mistral	Galas Méritas	100\$
Club des 50 ans et plus	50 ^e anniversaire	Vin d'honneur 100\$ + billets à 30\$
CFA Mont-Joli	Gala méritas	100\$
Municipalité de Ste-Angèle	150 ^e Ste-Angèle	prêt de chaises et tables
École de musique BSL	Financement annuel	1 000\$

19.04.210

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes d'intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3007 48	Jason Barriault	802.07 \$
D 3007 58	Annie Ouellet	3 009.81 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.04.211

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK DUFOUR À TITRE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste de préposé aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT la somme des efforts et la difficulté de recruter afin de pouvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dufour a démontré un grand intérêt en acceptant de suivre la formation nécessaire à ce poste afin d'acquérir les connaissances et qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est prête à embaucher monsieur Dufour conditionnellement à la réussite de sa formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Patrick Dufour au poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Dufour aura le statut d'employé en probation et il bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Il entrera en fonction le 18 avril 2019 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

19.04.212

AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment à suivre une formation donnée par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) intitulée « Insalubrité des bâtiments : modules 1 et 2 », les 28 et 29 novembre 2019 à Rivière-du-Loup, et ce, au coût de 561,46 \$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise les frais d'hébergement, de repas et de déplacements.

19.04.213

AUTORISATION DE FORMATION À LA RÉGISSEUSE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Julie Bélanger, régisseuse, à participer à la visite des bibliothèques du Québec, organisée par l'Association des bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, le 6 et 7 juin prochain. Le conseil municipal autorise les frais de déplacement jusqu'à Rivière-du-Loup qui ne sont pas compris dans les frais déboursés par l'Association.

19.04.214

AUTORISATION DE FORMATION – TOURNÉE RÉGIONALE STRATÉGIQUE QUÉBÉCOISE DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Marc-André Roy, directeur des travaux publics à assister à la tournée régionale de la Stratégie Québécoise de l'eau potable organisée par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le vendredi 3 mai à Matane. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement et de repas.

19.04.215

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 42^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la 42^e édition de la conférence régionale du Réseau Environnement, chapitre Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine aura lieu à Rimouski le jeudi 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette activité regroupe plus de 250 intervenants municipaux et autres travailleurs œuvrant dans les domaines du traitement de l'eau potable, des eaux usées et de la gestion des matières résiduelles dans notre région;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le service des travaux publics de déléguer des représentants à cette conférence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Annie Blais ainsi que messieurs Marc-André Roy et Gilles Gaudreault à prendre part à la conférence régionale 2019 du Réseau Environnement à Rimouski le 16 mai prochain, et ce, au coût de 140 \$ par personne. Le conseil accepte également le remboursement des frais de transport.

LOISIRS

19.04.216 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE GYMNASTIQUE DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de gymnastique de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 11 mai 2019 de 9 h 45 à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Dr. René-A.-Lepage/Lindsay, Poirier/Villeneuve, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.04.217 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ÉTUDIANT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Jérémy Lévesque à titre de coordonnateur de la prévention des incendies pour une période de dix (10) semaines, du 16 juin au 24 août 2019, au taux horaire de 15.50 \$ pour 35 heures par semaine. La rémunération de monsieur Lévesque est prévue au budget du service incendie.

19.04.218 AUTORISATION D'ASSISTER À LA RENCONTRE DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CHAUDIÈRES-APPALACHES ET MAURICIE-CENTRE DU QUÉBEC : SPÉCIAL SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Robert Roger, directeur du service incendie ainsi que Olivier Roussel, Olivier Harton et Serge Richard à assister à cette rencontre le 15 mai 2019 à Lévis, et ce, au coût de 45\$ par personne.

TRAVAUX PUBLICS

19.04.219 AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE

Item retiré

19.04.220 AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2019

Item retiré

19.04.221

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chaussures de sécurité pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Sécurité Médic 4 346.99 \$ plus les taxes
- P.Labonté et Fils 5 151.86 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Sécurité Médic pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2019 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant de 4 346.99 \$ plus les taxes.

URBANISME

19.04.222

DÉLIMITATION DE LA ZONE D'INONDATION DU LAC DU GROS-RUISSEAU

CONSIDÉRANT les épisodes d'inondations survenus au cours des années et des observations effectuées sur le terrain,

CONSIDÉRANT QU'une carte de la zone d'inondation du lac du Gros-Ruisseau a été produite.

CONSIDÉRANT QUE cette carte est basée sur des observations et des méthodes de cartographies reconnues, qu'elle représente un portrait plus représentatif de la zone à risque d'inondation que celle actuellement en vigueur au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE cette zone est applicable par la municipalité dans son plan d'urbanisme ainsi que dans son règlement de zonage en conformité au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux touchant les propriétés riveraines méritent une délimitation révisée et actualisée de cette zone d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'inondation cartographiée au schéma d'aménagement de 1987 ne reflète pas la réalité observée sur le terrain;

CONSIDÉRANT la rencontre de présentation du projet de délimitation de la zone d'inondation tenue le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les observations récentes jumelées aux opérations de LIDAR effectuées en 2018 donnent un portrait plus réaliste de la zone d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés riveraines du lac sont visées par les éventuelles modifications à la zone inondable;

CONSIDÉRANT l'importance de l'application du règlement de zonage sur les propriétés riveraines pour les ouvrages existants ou futurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la MRC de La Mitis d'amorcer les modifications nécessaires au schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle délimitation de la zone d'inondation.

19.04.223

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1139 À 1143, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure afin de subdiviser le terrain et l'immeuble du 1139 à 1143, boulevard Jacques-Cartier;

1139, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 24,17 m
Superficie : 661,5 m²

1141, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 12,97 m
Superficie : 356,3 m²

1143, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 23,82 m
Superficie : 654,3 m²

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 40 mètres et une superficie minimale de 900 m²;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Ouellet.

19.04.224

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1696, CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge April représentant Gestion Elido a déposé une demande de dérogation mineure afin de subdiviser le terrain pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT QUE le frontage et les superficies des deux terrains seront inférieures à celles prescrites au règlement de lotissement;

- Terrain 1
Frontage : 11,58 m
Superficie : 321,4 m²

Le règlement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 12 mètres et une superficie minimale de 385 m².

- Terrain 2
Frontage : 14,44 m
Superficie : 401,1 m²

Le règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 16 mètres et une superficie de 450 m².

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire aménager deux stationnements qui empièteront de 5,879 mètres en façade des habitations au lieu de l'empiètement de 3 mètres maximal prescrit au règlement de zonage 2009-1210.

CONSIDÉRANT QU'il est possible de construire le même bâtiment sous forme d'habitation bifamiliale en respectant toutes les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la largeur du terrain no 2 est inférieure de plus de 1,5 mètre de la largeur minimale prescrite au règlement de lotissement 2009-1211;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des deux terrains serait inférieure de plus de 50 m² de la superficie minimale prescrite au règlement de lotissement 2009-1211;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement pourraient être aménagés différemment en étant conformes aux normes du règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de dérogation mineure de monsieur Serge April.

19.04.225

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1015, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marie Lamontagne a déposé une demande de dérogation mineure afin d'installer 3 enseignes appliquées aux hauteurs suivantes :

- Enseigne en façade : 11,53 mètres
- Enseigne à l'arrière : 10,47 mètres
- Enseigne Institut Matis : 9,96 mètres

La hauteur d'une enseigne appliquée, mesurée à partir du sol, ne doit pas dépasser cinq (5) mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 2009-1210;

Le demandeur veut installer une enseigne appliquée à l'arrière, soit du côté de la route 132 et une enseigne appliquée sur le mur latéral droit du bâtiment. Le règlement de zonage 2009-1210 prescrit qu'une enseigne appliquée est permise par mur de bâtiment donnant sur une rue ou un stationnement desservant celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité d'un tel immeuble est importante pour la prospérité du commerce;

CONSIDÉRANT l'architecture et la hauteur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Marie Lamontagne.

19.04.226

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.04.227 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MESSIEURS PAUL GINGRAS ET CÉDRIC CHAREST DE LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à messieurs Paul Gingras et Cédric Charest de la MRC de La Mitis pour le développement du Parc Industriel Pierre-De Bané.

AFFAIRES NOUVELLES

19.04.228 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME AKIFER POUR UNE ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de service professionnels à la firme Akifer pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Mont-Joli, et ce, au montant de 19 600\$ plus les taxes.

19.04.229 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1413 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.04.230 AUTORISATION DE SIGNATURE DU FORMULAIRE DE CONFIRMATION DE SOUTIEN DE LA VILLE DE MONT-JOLI À PATRIMOINE CANADA POUR LE CARREFOUR DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le formulaire requis par Patrimoine Canada en appui de la demande de financement du CLAC pour le festival de la Crue des mots 2020.

19.04.231 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.04.232 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière